

KS GROUPE

10 rue de l'Atome 67800 BISCHHEIM
RCS Strasbourg – 568 501 316

AVIS MOTIVE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)

SUR L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX
ET ENVIRONNEMENTAUX
LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION

Pour la période de décembre 2023 à juin 2025

Rapport de tierce partie
Remis le 17 juin 2025

Avis de vérification

Aux Associé(e)s,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité COFRAC Validation/Vérification sous le n°3-1991 (portée disponible sur www.cofrac.fr), vous nous avez désignés pour conduire la vérification réglementaire de l'exécution de votre mission pour la période courant de décembre 2023 à juin 2025, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux dont votre entreprise s'est dotée en adoptant la qualité de société à mission courant décembre 2023.

Votre raison d'être :

« Bâtitseur de solutions durables, notre groupe familial est animé par des valeurs humanistes. Forts de nos savoir-faire, nous nous engageons à construire, au cœur de nos territoires, une société plus solidaire et respectueuse de l'environnement ».

Vos trois objectifs sociaux et environnementaux :

1. S'engager pour le bien-être et le développement de l'ensemble de nos collaborateurs
2. Participer à la construction d'une société plus durable en plaçant les enjeux environnementaux au cœur de nos projets
3. Œuvrer pour faire vivre la solidarité au sein de nos territoires

Conclusion

Sur la base du rapport du comité de mission 2024, des éléments historiques recueillis, ainsi que des travaux de vérification que nous avons menés, tels que détaillés dans les sections « Principes de la mission de vérification » et « Nature de la mission de vérification », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par notre vérification, le fait que :

- KS GROUPE se soit fixé des objectifs opérationnels, ait mis en œuvre des moyens adéquats et ait atteint des résultats pour chaque objectif social ou environnemental en application des statuts et du 2^oalinéa de l'article L. 210-10 du code de commerce ;

en conséquence,

- nous estimons que KS GROUPE respecte chacun des trois objectifs statutaires qu'il s'est donné pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité, en cohérence avec sa raison d'être, et les enjeux des secteurs d'activité sur lequel le groupe opère.

Principes de la mission de vérification

IN ITINERE a développé un programme de vérification nommé « vérification en confiance » (disponible sur demande) permettant de mesurer et d'évaluer, pour les sociétés dotées de la qualité « à mission », l'exécution de leurs objectifs sociaux et environnementaux dans une trajectoire de progrès et de contribution à la Société s'inscrivant dans le temps long, qui nous permet de **formuler une conclusion d'assurance raisonnable**.

Notre indépendance et impartialité sont définies par les dispositions prévues à l'article L 822-11 du code de commerce appliquées dans notre système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées.

Notre programme de vérification a été construit en application des dispositions réglementaires et des doctrines professionnelles des articles R.210-21, L.210-11, L.210-12, A.210-1 et A.210-2 du Code de commerce et des articles Article L110-1-1, L110-1-2 et L110-1-3 du Code de la Mutualité, relatifs à la loi PACTE mai 2019, au décret du 2 janvier 2020 et à l'arrêté d'application du 27 mai 2021, ainsi que conformément aux exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17029 relative à « l'évaluation de la conformité – principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification ».

Au-delà des exigences réglementaires notre programme de vérification nous permet également d'estimer si la raison d'être et les objectifs statutaires de KS GROUPE sont en cohérence avec les enjeux sociaux et environnementaux de la pratique du métier et du secteur d'activité ; et d'exprimer un avis sur la confiance accordée à votre société quant au respect de l'intégrité de sa mission dans la conduite à moyen et long terme de ses activités.

Responsabilités

Responsabilité de la société KS GROUPE

- De l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et de sa conformité aux exigences spécifiées applicables ;
- De nommer un référent de mission ou de former un comité de mission et lui donner les moyens de pouvoir établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code du commerce ; et notamment en lui donnant les moyens de conduire en toute indépendance, avec bienveillance et sans complaisance l'ensemble des diligences qu'il jugera nécessaire ;
- De mettre à la disposition des *confianceurs / pairs confianceurs* l'ensemble des documents et informations jugés nécessaire pour la conduite de la vérification, ainsi que de laisser en toute indépendance conduire les diligences requises par la méthode des *faits significatifs* pour mener à bien notre mission de vérification ;
- De s'assurer de la bonne compréhension, réception et mise en œuvre de la raison d'être et de ses objectifs sociaux et environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin que la mise en œuvre des métiers de l'entreprise, du modèle d'affaire, de la stratégie puisse produire les effets régénérateurs escomptés permettant de contribuer à un progrès social et environnemental sur nos sociétés ;
- De se doter d'outils permettant de guider l'action collective, notamment un ou des référentiels et d'élaborer et produire des informations liées à l'exécution des objectifs statutaires.

Responsabilité du Comité de Mission

- D'être exclusivement chargé du suivi de l'exécution de la mission ;
- De se donner les moyens d'établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code du commerce ;

Responsabilité d'IN ITINERE

- De planifier et d'exécuter les travaux de vérification au sein de KS GROUPE en conformité avec les exigences réglementaires et de la norme ISO/IEC 17029 et dans le respect de son programme de vérification référence VC7.2025 et de la méthode choisie ;
- De documenter par des traces et des preuves issues du fonctionnement réel de l'entreprise et dans toute sa complexité, la vérification de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux que se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission KS GROUPE ;
- De s'assurer de l'absence d'anomalie significative de nature à remettre en cause la confiance dans la bonne exécution de la mission de KS GROUPE sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par la vérification ;
- Sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur le respect par KS GROUPE des objectifs sociaux et environnementaux fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- De refléter avec véacité et exactitude les activités de vérification, les constats, les conclusions et les avis, y compris les obstacles importants rencontrés au cours du processus de vérification, ainsi que les divergences de vue non résolues entre IN ITINERE et KS GROUPE.

Nature de la mission de vérification

La méthode que nous avons utilisée en exerçant notre jugement professionnel est **la méthode des engagements en confiance**. Elle est nourrie par des informations et données historiques collectées à travers des entretiens, des observations et des analyses documentaires.

La mission de vérification a été conduite :

- En vérifiant pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux, l'atteinte des objectifs et les processus d'intégration dans les métiers, les moyens mis en œuvre au regard de l'évolution des affaires et l'existence, le cas échéant, de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de l'exécution des objectifs,
- En évaluant au plus près de l'activité et du fonctionnement de l'entreprise ce que la mission et les objectifs mettent en mouvement en son sein et avec ses parties prenantes, et ce qu'il se passe dans les espaces de dialogue et de gouvernance.

Les procédures suivies, les informations collectées et les analyses réalisées qui ont permis de construire notre avis de vérification sont précisées dans le carnet d'appui à la réflexion remis à la direction.

Nos travaux ont porté sur :

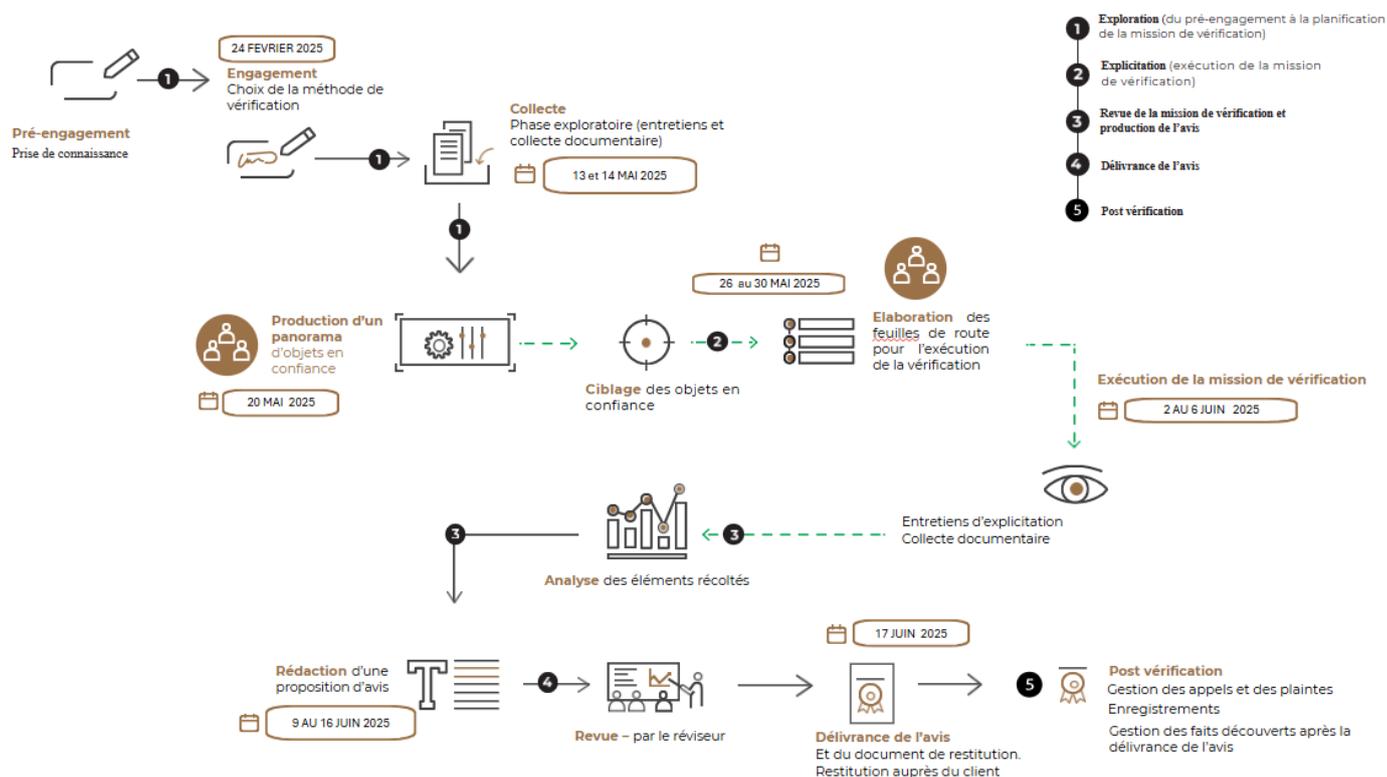
- L'analyse du modèle de mission (la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les trajectoires et les résultats escomptés) au regard du caractère génératif visé par la qualité de société à mission ;
- La revue de l'adéquation des moyens, et la dynamique de production de résultats ;
- L'appréciation de la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- Les enjeux de confiance que posent la raison d'être et les objectifs de la société ;
- Les enjeux de solvabilité de la mission au regard de la gouvernance et du modèle d'affaire.

DILIGENCES

La vérification a été conduite par une *confianceure* et un pair *confianceur*, personnes expertes et formées par IN ITINERE qui sont intervenues du 13 mai au 6 juin 2025.

Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par les activités de KS GROUPE. Nous avons analysé le rapport de mission, examiné les documents utiles disponibles. Nous nous sommes enquis auprès de la direction des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs statutaires. Nous avons vérifié si les objectifs opérationnels définis pour chaque objectif statutaire ont été atteints au regard des trajectoires définies par KS GROUPE sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

La mission de vérification s'est déroulée selon le calendrier et les phases décrites ci-après.



1/ Phase exploratoire et planification de la mission de vérification

Phase conduite du 13 au 26 mai 2025.

La méthode des engagements en confiance débute par une phase exploratoire compréhensive, menée auprès de fonctions stratégiques et opérationnelles par des entretiens individuels exploratoires. Ainsi 10 entretiens ont été conduits au siège de la société les 13 et 14 mai.

Ces travaux exploratoires ont permis de formuler un panorama de 9 *objets en confiance*, formalisés de manière à couvrir l'ensemble des objectifs statutaires et à présenter les caractéristiques suivantes :

- i. Un ou des objets réclamant à des acteurs différents d'interagir ensemble dans le cadre d'architectures participatives, pour répondre à un ou des objectifs statutaires de la mission
- ii. Un ou des objets sujets à une activité discursive supportant des interprétations différentes de la part des parties engagées, pas nécessairement porteuses de mêmes intérêts dans l'exécution de la mission
- iii. Un ou des objets inscrits dans des initiatives, expérimentations destinées à favoriser les apprentissages, les essais-erreurs via des actions itératives et la recherche de signaux évidents, même localisés, de la bonne exécution de la mission.

L'identification d'objets en confiance, qui sont des initiatives, des projets, des objets de gestion, des programmes, qui mettent en mouvement/ tension un ou des objectifs statutaires, constitue le cœur de la phase exploratoire et permet la planification de la mission de vérification (production du plan de vérification, destiné à la phase de recueil de preuves / d'explicitation) qui est ensuite transmis à KS GROUPE.

Le plan de vérification a été complété après la sélection de 3 objets en confiance (un choisi par le Comité de direction, un par le Comité de mission et un par IN ITINERE), détaillant les diligences visées pour la phase de recueil de preuves (exécution de la mission de vérification), il a ensuite été transmis le 26 mai 2025 à l'animatrice de la mission Mme PRINCET-HEYD.

2/ Phase d'explicitation (exécution de la mission de vérification)

Phase conduite du 2 au 6 juin 2025.

Les diligences effectuées offrent des perspectives différentes et complémentaires sur la bonne exécution de la mission de KS GROUPE. Les tensions qui constituent les *objets en confiance* et la mission sont documentées, contextualisées et mises en situation à partir d'actions concrètes en lien avec l'exécution des objectifs de l'entreprise.

Nous avons effectué 11 entretiens, qui se sont déroulés du 2 au 6 juin, avec des parties prenantes internes et externes. Nous avons également conduit des observations sur site et consulté les documents que nous avons jugés utiles.

Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du Président, des dirigeants, des membres du comité de mission, de l'animatrice de la mission, et de représentants des salariés, avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de la mission de KS GROUPE. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs fixés.

Des tests de détail ont été mis en œuvre pour les *objets en confiance* retenus dans le plan de vérification en tant que les outils de recueil des preuves prévoient une recherche de traces et de preuves, au plus près du terrain et du fonctionnement réel de la société à mission et des acteurs impliqués. Les tests de détail effectués portent en priorité sur les usages des indicateurs en lien avec les objectifs statutaires et les outils de suivi de l'activité par des acteurs engagés dans l'activité ordinaire de l'entreprise.

3/ Phase de production de l'avis

Nous avons ensuite analysé les documents collectés et consultés, et les entretiens effectués pour produire nos conclusions.

Les *objets en confiance* – dont la transversalité aux objectifs statutaires a été explicitée lors de la phase exploratoire – est analysée en le croisant avec chacun des objectifs statutaires de façon à pouvoir mettre en forme un avis conforme aux attendus de la réglementation, qui prévoit, pour chaque objectif statutaire, que des moyens sont mis en œuvre pour le respecter, des résultats sont atteints sur la période couverte par la vérification, les moyens mis en œuvre pour le respect de l'objectif sont adéquats, ou l'identification de circonstances extérieures qui affectent le respect de l'objectif.

A l'issue de cette analyse de l'ensemble de ces éléments, IN ITINERE conclut, pour chaque objectif, que la société : respecte, ne respecte pas ou qu'il lui est impossible de conclure.

Appréciation pour chaque objectif statutaire

L'appréciation du respect des objectifs statutaires est réalisée en application de notre matrice de critères précisée dans notre programme de vérification « en confiance », référencé VC7.2025.

Pour le premier objectif statutaire

« S'engager pour le bien-être et le développement de l'ensemble de nos collaborateurs »

Notre collecte documentaire, notamment le rapport de mission 2024, les tableaux de suivi des objectifs, les documents de reporting etc., complétée par les entretiens menés autour des objets en confiance (Membres du Comex, animatrice de la mission, porteurs d'initiatives, membres du comité de mission, parties prenantes internes et externes, etc.) nous permettent d'attester que 6 objectifs opérationnels ont été déterminés à partir de deux engagements (garantir un environnement de travail alliant sécurité, santé et bien-être et s'engager pour le développement et la montée en compétence de tous les collaborateurs), ainsi que d'attester que des moyens ont été mis en œuvre et que des résultats sont constatés.

Considérant les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et les résultats atteints pour la période de vérification, et sur le périmètre couvert par la qualité de société à mission, nous estimons que KS GROUPE respecte la bonne exécution de cet objectif statutaire.

Sans remettre en cause notre appréciation, nous formulons la remarque suivante : les valeurs portées par l'entreprise et les démarches déjà entreprises dans une politique QHSE active, estompent parfois la différence entre le respect des obligations de l'employeur et la prise d'initiatives en cohérence avec ce qui relève d'une mission. Lors d'une prochaine vérification il sera intéressant de documenter comment seront déterminés les futurs objectifs opérationnels au regard de la mission.

Pour le deuxième objectif statutaire

« Participer à la construction d'une société plus durable en plaçant les enjeux environnementaux au cœur de nos projets ».

Notre collecte documentaire notamment le rapport de mission 2024, les tableaux de suivi des objectifs, la politique environnementale, etc., complétée par des observations sur site et des entretiens menés autour des objets en confiance (Membres du Comex, animatrice de la mission, porteurs d'initiatives, membres du comité de mission, parties prenantes internes et externes.), nous permettent d'attester que 5 objectifs opérationnels ont été déterminés autour de deux engagements (prendre en compte l'impact environnemental de nos projets dès la conception et réduire l'impact environnemental de nos projets), ainsi que d'attester que des moyens ont été mis en œuvre (création d'un poste de chef de projet construction durable, KS Lab, intégration de nouvelles compétences, etc.) et que des résultats

ont été constatés (chantiers exploratoires sur friches industrielles, expérimentations de matériaux durables, élaboration d'outils, calculs de gain CO₂ liés à l'usage du béton bas carbone, dispositifs de tri avancé sur les chantiers, etc.).

Considérant les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre couvert par la qualité de société à mission, nous estimons que KS GROUPE respecte la bonne exécution de cet objectif statutaire.

Sans remettre en cause notre appréciation nous formulons la remarque suivante : cet objectif qui ambitionne d'aller au-delà d'une simple conformité réglementaire est le plus complexe à exécuter. Des initiatives notables témoignent du discernement de KS GROUPE sur les enjeux environnementaux dont il doit se saisir, ainsi que de son intention de vouloir s'en saisir. La mise en exécution pose le défi de faire interagir des acteurs aux intérêts divergents. Il sera intéressant lors d'une prochaine vérification d'apprécier comment les nouveaux objectifs opérationnels vont permettre de mobiliser et transformer l'intention en dynamique collective, plaçant progressivement et durablement les enjeux environnementaux au cœur des projets.

Pour le troisième objectif statutaire

« Œuvrer pour faire vivre la solidarité au sein de nos territoires »

Notre collecte documentaire (en particulier le rapport de mission, les tableaux de suivi des actions, les rapports d'activités du Fonds de Dotation, etc.), complétée par les entretiens menés autour des objets en confiance (Membres du Comex, animatrice de la mission, porteurs d'initiatives, membres du comité de mission, parties prenantes internes et externes), nous permettent d'attester que 5 objectifs opérationnels ont été déterminés autour de trois engagements (développer une stratégie philanthropique favorisant l'implication des collaborateurs, favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap et éloignées de l'emploi, participer au développement et à la cohésion de nos territoires), et d'attester que des moyens ont été mobilisés (création du Fonds de Dotation, création d'un poste de chargée de mission handicap en 2022, etc.), et des résultats ont été constatés (projets d'habitats inclusifs, mécénats de compétences, actions de formation et de sensibilisation aux handicaps, partenariats structurés avec des acteurs de l'insertion, projets solidaires soutenus via le FDD, etc.).

Considérant les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre couvert par la qualité de société à mission, nous estimons que KS GROUPE respecte la bonne exécution de cet objectif statutaire.

Fait à Rouen, le 17 juin 2025,

L'Organisme Tiers Indépendant IN ITINERE



Isabelle LESCANNE
Présidente